



Check-list

Critères d'appréciation des rapports d'évaluation

Références

- Guide de l'évaluation de l'efficacité à la Confédération, 2005
- Expériences de la gestion de l'évaluation

Livraison en temps voulu et qualité sont, du point de vue du mandant d'une évaluation, les principaux critères d'appréciation des produits de l'évaluation. Les critères de qualité choisis pour juger de la qualité des rapports d'évaluation sont énoncés ci-dessous :

Aspects formels

- La taille du rapport correspond à ce qui a été convenu.
- Le rapport est clairement structuré, de sorte que les contenus les plus importants peuvent être aisément trouvés.
- Le rapport est rédigé dans une langue précise et compréhensible, sans faute.
- Le rapport contient les illustrations appropriées, tels que tableaux et graphiques, dégageant les éléments essentiels. Exemples : tableau des méthodes, modèle d'effets et diagrammes.
- Le rapport documente les instruments de collecte de données auxquels l'évaluation a eu recours et comporte une liste des sources et une bibliographie complètes.
- Une éventuelle utilisation d'applications d'intelligence artificielle est décrite de manière compréhensible et le contrôle humain est explicitement prévu.

Méthodologie

- Le concept méthodologique approuvé est appliqué. Dans le cas contraire, les écarts avec le concept sont motivés.
- La procédure de collecte et d'analyse de données est compréhensible et mise en relation directe avec la réponse aux questions d'évaluation.
- Pour les questions qui réclament une appréciation, les critères d'appréciation sont explicitement énoncés.
- La validité des résultats de l'évaluation (en prenant en compte d'éventuels aspects de genre¹) est commentée. La pertinence et les limites de l'investigation scientifique en particulier sont thématisées de manière appropriée.

Contenus

- L'objet d'évaluation est décrit, respectivement documenté, dans son contexte, avec exactitude et de manière suffisamment précise.
- Le rapport fournit des réponses claires aux questions posées dans le mandat d'évaluation.
- Les réponses aux questions d'évaluation sont compréhensibles, c'est-à-dire déduites des résultats des collectes de données et de leur analyse.
- Le rapport dégage les différents points de vue (→ arguments) des acteurs. Les interprétations des résultats émanant de l'équipe d'évaluation sont déclarées comme telles.
- Le rapport est juste, équitable et impartial.
- Les résultats autres que ceux orientés sur les questions d'évaluation (other findings) sont consignés et contextualisés de manière pertinente.
- Les constatations de l'évaluation se réfèrent explicitement aux plans politique, stratégique et/ou opérationnel.
- Les recommandations reposent sur les conclusions tirées de l'interprétation des résultats. Elles sont compréhensibles, réalistes et pertinentes pour l'action. Elles s'adressent à des publics distincts.

¹ Directives du Conseil fédéral concernant la prise en compte du genre dans les études et statistiques de la Confédération ([FF 2024 410](#))